

REGLEMENT INTERIEUR DU SYNDICAT PROFESSIONNEL DES THANATOPRACTEURS INDEPENDANTS ET SALARIES

TITRE 1 – CONDITIONS D'ADMISSIONS / ADHESIONS :

Pourront faire partie du syndicat :

1. Les entreprises de thanatopraxie dûment habilitées et dont le siège social ou l'un des établissements est situé sur le territoire français ;
2. Les entreprises de pompes funèbres habilitées et employant au moins un thanatopracteur diplômé dont le siège social ou l'un des établissements est situé sur le territoire français ;
3. Les salariés diplômés exerçant la profession de thanatopracteur pour le compte d'une entreprise habilitée dont leur siège social ou l'un des établissements est situé sur le territoire français ;
4. Les thanatopracteurs diplômés à la retraite domiciliés sur le territoire français.

L'adhésion entraînera ipso facto l'adhésion à la délégation régionale là où elle aura été constituée et réciproquement.

L'adhésion est due par chaque thanatopracteur, si une entreprise emploie plusieurs thanatopracteurs, il conviendra de régler une adhésion pour chacun d'eux, les thanatopracteurs salariés peuvent adhérer au syndicat sans passer par leurs directions.

Pour s'affilier au syndicat il faut fournir au trésorier un dossier complet comprenant :

- Demande d'adhésion signée du responsable légal
- Un chèque d'un montant couvrant le coût de l'adhésion

Ce dossier sera transmis au Président qui après accord du conseil d'administration validera l'inscription.

Pour les salariés adhérant au syndicat, le règlement des cotisations est possible semestriellement ; pour cela transmettre le dossier au trésorier qui validera après accord du conseil d'administration.

TITRE 2 – ORGANISATION DES REGIONS :

Le territoire métropolitain est divisé en 5 régions :

- Nord Ouest

- Ile de France
- Nord Est
- Sud Est et Corse
- Sud Ouest

Les délégués régionaux ont pour rôle :

- Représenter le syndicat localement, au niveau municipal, cantonal, départemental et régional auprès des acteurs économiques, politiques et administratifs.
- Siéger dans les réunions dans lesquelles la présence du syndicat peut être associée, ou le cas échéant, auxquelles le syndicat est convié.
- Présenter à des membres potentiels les activités du syndicat.

TITRE 3 – DEONTOLOGIE ET DISCIPLINE :

Déontologie :

Tout adhérent s'interdit de gérer simultanément une association de type loi 1901 non fiscalisé dont le but est « La défense de la Thanatopraxie » et/ou ses dérivés.

Les adhérents se refusent à recourir au travail dissimulé pour leurs activités.

Les adhérents s'engagent à respecter les règles d'éthique de la profession et à participer par leurs actions au développement d'une image positive de la Thanatopraxie.

Les adhérents s'engagent à respecter le code de déontologie mis en place par le conseil d'administration

Discipline :

Sous la responsabilité du Conseil d'administration, des sanctions peuvent être prises à l'encontre de tout membre du syndicat ne respectant pas ses engagements.

L'échelle des sanctions se définit comme suit :

- Avertissement
- Suspension pour une durée déterminée
- Radiation

Le Conseil d'administration fixe les sanctions adaptées à la situation. Néanmoins, en cas de manquement à la discipline, un seul avertissement sera accordé. En cas de récidive, des sanctions de suspension seront prises.

Une suspension peut être envisagée notamment en cas de manquement sérieux à la déontologie ne portant pas préjudice au syndicat ou en cas de non respect des consignes du syndicat. La durée de la suspension est fixée à titre définitif par le Conseil d'administration et à titre provisoire par le bureau.

TITRE 4 – ASSEMBLEE GENERALE ET REUNIONS :

Concernant les réunions, il est fortement conseillé que les adhérents soient présent le plus possible.

Pour les assemblés générales (au moins celle de l'approbation des comptes) la présence de tous les adhérents est obligatoire. En cas d'absence ceux-ci peuvent donner pouvoir et se faire représenter par leur délégué régional.

La présence des délégués régionaux est alors obligatoire.

Fait à Lyon
Le 14 Mai 2012